

<https://www.snetap-fsu.fr/Poursuite-de-la-mise-en-place-de-la-nouvelle-carriere-des-enseignant-es-et-CPE.html>



Poursuite de la mise en place de la nouvelle carrière des enseignant.es et CPE "PPCR"

- Métiers - Enseignant.e - Carrière, rémunération, conditions de travail -



Publication date: jeudi 7 mars 2019

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Le mercredi 6 mars, s'est tenue une réunion avec les organisations syndicales du Comité Technique Ministériel ([CTM](#)) à propos de la mise en place d'une part de l'avancement à l'échelon spécial de la classe exceptionnelle et d'autre part, les rendez-vous de carrière consécutifs au déploiement de la nouvelle carrière des enseignant.es et [CPE](#) dite « PPCR ».

La délégation SNETAP-[FSU](#) était composée notamment de commissaires paritaires SNETAP-FSU des trois corps [PCEA](#), [PLPA](#) et CPE ainsi que du secrétariat général de notre organisation.

- Sur le premier sujet (avancement dans le grade de la classe exceptionnelle), **l'administration a pris en considération les revendications de notre organisation et dans l'intérêt du plus grand nombre d'agents avant leur départ en retraite** avec la validation du principe d'une « promouvabilité » ouverte à tous les agents de la classe exceptionnelle sans déclaration de candidature préalable... ainsi qu'un avis « a priori » favorable... ceci signifiant qu'un chef d'établissement devra émettre un avis défavorable..auquel pourra répondre l'agent. Les agents seront ensuite classés en fonction du critère de l'ancienneté dans le grade pour obtenir cet échelon spécial. Dans les deux cas, les revendications du SNETAP-FSU sont satisfaites et vont permettre à un maximum d'agents - dans la limite statutaire de 20 % du nombre des agents du grade - d'atteindre cet échelon avant le départ en retraite !
- Concernant **les rendez-vous de carrière**, amenés à remplacer dès 2020, les avancements basés essentiellement sur la note administrative des agent.es et la procédure d'accès à la Hors-Classe, leur mise en place est confirmée à partir de la rentrée de septembre 2019. Cette mise en place implique donc que la notation administrative disparaîtra à la rentrée de septembre 2019. Par la suite, seul.es les enseignant.es et CPE ayant une certaine ancienneté dans les 6eme, 8eme et 9eme échelon de la classe normale (voir fascicule PPCR du SNETAP-FSU) auront des « Rendez-Vous de carrière » comprenant une inspection suivie d'un entretien avec un.e inspecteur.trice pédagogique puis un entretien avec le chef d'établissement. Pour rappel, cette nouvelle procédure permettra à 30 % des enseignant.es et CPE promouvables d'obtenir, dans la classe normale une bonification d'ancienneté de 12 mois et à 17 % des promouvables à la Hors-Classe d'obtenir ce grade.

Nous ne manquerons de vous tenir informé.es, notamment lors de la sortie des notes de service prévues dans les semaines à venir.

Pour ces deux sujets, nous vous invitons à consulter le fascicule PPCR que le SNETAP-FSU vous a adressé en novembre 2018 et que vous retrouverez [en cliquant ici](#)

La délégation SNETAP-FSU